

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – LISTE DE PRESENTATION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Constitution de la liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques comme suit :

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Désignation de Claude GOUZY, Alain GRAVOUEILLE et Michel APCHIN en tant que commissaires titulaires et de Sylvie TAUGOURDEAU et Diane de LUZE en tant que commissaires suppléants.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT" – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – REPRESENTATION DE LA VILLE DE SAUMUR

Désignation de Messieurs Claude GOUZY, Alain GRAVOUEILLE, Madame Sophie ANGUENOT et Monsieur Michel APCHIN pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DESIGNATION

Désignation de douze élus et douze associations pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

ELUS	ASSOCIATIONS
Astrid LELIEVRE	Association des paralysés de France
Jean-Luc LHEMANNE	U.N.A. du Saumurois
Magalie CHARRON	Saumur Temps Libre Université Inter Ages
Alain GRAVOUEILLE	Consommation Logement Cadre de Vie
Sylvie TAUGOURDEAU	La Vie Routière
Claude GOUZY	Jeune Chambre Economique
Véronique HENRY	F.C.P.E.
Bruno PROD'HOMME	Union Athlétique Saumuroise
Françoise DAMAS	Ligue de Protection des Oiseaux
Charles-Henri JAMIN	Unis Cité
Stéphane ROBIN	Habitat Jeune du Saumurois
Monique LIEUMONT-BRIAND	Liger Club

LYCEE CARNOT-BERTIN – REPRESENTATION DE LA VILLE DE SAUMUR - MODIFICATION

Annulation de la délibération 2014/59 en date du 24 avril et désignation de Mesdames Amandine GAZEAU, Diane de LUZE et Monsieur BRAEMS pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée des métiers Sadi Carnot Jean Bertin.

ASSOCIATION DE DEFENSE DES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES DU BASSIN LOIRE AUTHION – DESIGNATION

Désignation de Monsieur Jack LOYEAU et de Madame Magalie CHARRON pour siéger à l'assemblée générale des l'association de défense des communes et groupements de communes du bassin Loire Authion.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS - CREATION

Approbations :

- du principe de fusion des cinq structures syndicales de cours d'eau versant de l'Authion, à savoir le Syndicat Mixte Loire Authion (S.M.L.A.), le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Couasnon, (S.M.A.C.), Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Haut Lathan (S.I.H.L.) et le Syndicat intercommunal pour l'entretien du Lathan et de ses Affluents (S.I.E.L.A.) initié suite à l'inscription du regroupement des Syndicats du bassin versant de l'Authion dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

- du projet de statuts détaillant le périmètre défini par l'arrêté 2014094-0006 du 9 avril 2014.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOPROPRETE – ANNEE 2013 – RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport établi pour l'exercice 2013 au titre du mandat des élus représentants la Ville de Saumur au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Saumur Agglopropreté.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOPROPRETE – DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL

Autorisation est donnée aux représentants de la Ville de Saumur au conseil d'administration pour voter en faveur de la dissolution des fonctions de président et de directeur général.
Autorisation est donnée à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOBUS - MODIFICATION DES STATUTS - APPROBATION

Approbaton et autorisation de la modification des statuts de la Société Publique Locale Saumur Agglobus.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOBUS - MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE - PROPOSITION DE MODIFICATION

Autorisation donnée aux représentants de la Ville de Saumur au conseil d'administration de la SPL Saumur Agglobus pour voter en faveur de la dissociation des fonctions de président et de directeur général.
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SEML SAUMUR EVENEMENTIEL – EXERCICE DU 16 JUILLET 2012 AU 31 DECEMBRE 2013 – RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE SAUMUR SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil Municipal prend acte du rapport établi pour l'exercice 2013 au titre du mandat des élus représentants la Ville de Saumur au Conseil d'Administration de la SEML Saumur Evènementiel.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES – EQUIPEMENTS NUMERIQUES POUR LES ECOLES ET LES ACTIVITES EDUCATIVES PERISCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Approbaton de cette opération et de sa réalisation.
Sollicitation de l'attribution d'une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire par l'intermédiaire de Corinne BOUCHOUX, Sénatrice de Maine-et-Loire.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES – TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ORGANISES AU SEIN DES ECOLES PUBLIQUES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX - MODALITES

Approbation des modalités des temps périscolaires et extrascolaires organisées au sein des écoles publiques et des accueils de loisirs municipaux dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) – AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) – COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE (CLSS) – COMPOSITION

Désignation comme membres titulaires de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de la Ville de Saumur :

Titulaires	Suppléants
Sophie ANGUENOT	Sylvie TAUGOURDEAU
Claude GOUZY	Renaud HOUTIN
Sophie TUBIANA	Morgane MORIN
Charles-Henri JAMIN	Monique LIEUMONT-BRIAND

Décision de confirmer la délibération du 14 décembre 2012 en ce qu'elle :

- prescrit l'établissement d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) conformément à la loi Grenelle 2,
- demande à Monsieur le Préfet d'étendre les compétences en matière d'AVAP à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé,
- organise la concertation autour du projet AVAP selon les modalités de l'article L.300.2 du Code de l'Urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire à faire appel à un bureau d'études pour l'élaboration du document,
- sollicite les subventions possibles dans le cadre de l'étude de l'AVAP.

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) – DEMANDE DE MODIFICATION N°1

Décision de demander à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire de bien vouloir procéder à la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Saumur relatif au règlement graphique du secteur du manège Bossut et de l'article US12 du règlement écrit relatif au stationnement.

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT – VOLET 3 – ACTION "RESTAURATION FAÇADES ET VIEUX MURS" – CONVENTION 2014-2016

Décision de participer à cette action de ravalement de façades et des vieux murs dans les conditions d'attribution de la subvention communale pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine.

Autorisation donnée au Maire pour signer le nouveau cahier des charges.

Détermination que le périmètre concerné par cette action est identique à celui de la subvention municipale pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager, à savoir l'ensemble du territoire de la Ville de Saumur.

La part communale au titre du dispositif "Restauration façades et vieux murs" est constituée par la part de subvention municipale correspondant aux travaux éligibles au titre de la première.

CHAPELLE SAINT-JEAN A SAUMUR – TRAVAUX D'ENTRETIEN D'URGENCE – VALIDATION DU PROGRAMME – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Approbation du programme des travaux.

Sollicitation auprès des l'ensemble des partenaires financiers les subventions aux taux les plus élevés possible. Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

RUE DE LA GUEULE DU LOUP – EFFONDREMENT DE CHAUSSEE – PROGRAMME DE TRAVAUX URGENTS – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RELOGEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre des travaux :

- Approbation du programme des travaux.
 - Sollicitation auprès de l'ensemble des partenaires financiers les subventions aux taux les plus élevés possibles.
 - Demande du démarrage immédiat des travaux en raison des risques pour l'immeuble voisin, sans attendre l'attribution des subventions.
- Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Dans le cadre de l'intervention sociale d'urgence :

- Prise en charge des frais de relogement temporaire, auprès de Saumur Habitat, des habitants sinistrés, dans l'attente de leur retour dans leur immeuble, étant précisé que cette aide ne pourra en aucun cas excéder trois mois.
- Sollicitation auprès du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU) une subvention au taux le plus élevé possible.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – DEUXIEME PROGRAMMATION 2014 – APPROBATION

Approbation de la deuxième programmation 2014 du CUCS.

Sollicitation pour le compte de la Ville de Saumur :

- la contribution de l'Etat à hauteur de 25 225 €
- la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 4221 €
- la contribution de Saumur Loire Développement à hauteur de 1721 €

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes.

Autorisation du financement de ces actions, sous réserve des dispositions figurant dans la délibération.

DOTATION URBAINE DE SOLIDARITE – UTILISATION DES CREDITS 2013 - INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte des affectations de la Dotation de Solidarité Urbaine 2013

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS – ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX HABITANTS

Adoption du règlement du Fonds de Participation des Habitants et des modalités de mise en œuvre.

PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation des modifications du tableau des emplois et des effectifs.

MISE A DISPOSITION D'UN GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE AUPRES DE LA VILLE DE PARTHENAY

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un gardien de police municipale auprès de la Ville de Parthenay, ainsi que tous les avenants de prorogation qui pourraient être pris dans les mêmes termes.

PERSONNEL MUNICIPAL – ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2013/155 PORTANT CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE ET D'UN COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE COMMUNS

Annulation de la délibération n°2013/155 du 13 décembre 2013.

PLACE NOTRE-DAME DES ARDILLIERS – EFFONDREMENT DE TERRAIN – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC SAUMUR HABITAT

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole transactionnel arrêtant à la somme forfaitaire et définitive de 21 081, 59 €, le montant de l'indemnité due à Saumur Habitat à la suite du sinistre survenu le 1^{er} mars 2011, sur la propriété 7 place Notre Dame des Ardilliers à Saumur.

ACHAT DE GAZ NATUREL, D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LE SIEML ET D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS

Approbations :

- de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEML,
- de l'adhésion de la Ville de Saumur au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

La participation financière de la Ville de Saumur est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Autorisation donnée au Maire de la Ville de Saumur à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

SAUMUR HABITAT – CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS INDIVIDUELS "LES VENELLES DE BONNEVAY" A SAUMUR – GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 690 384 € maximum que l'OPH Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 20 logements individuels Les Venelles de Bonneville à Saumur dans le cadre d'un programme d'accession sociale.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la ou les convention(s) de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Habitat.

SAUMUR HABITAT – CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE "LA GRAINETERIE" RUE PAUL BERT A SAUMUR – GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 245 626 € maximum que l'OPH Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 14 logements locatifs Résidence de la Graineterie rue Paul Bert à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la ou les convention(s) de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Habitat.

SAUMUR HABITAT – CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS COLLECTIFS RESIDENCE BALZAC RUE DU MOUTON A SAUMUR – GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 480 531 € maximum que l'OPH Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 28 logements collectifs Résidence Balzac rue du Mouton à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la ou les convention(s) de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Habitat.

REMEMBREMENT DE SAINT-LAMBERT DES LEVEES – LIEUDIT "LES BOIRES" – CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE MONSIEUR JACQUES LEBOIS

Cession à Monsieur Jacques LEBOIS d'une parcelle en nature agricole, libre de toute occupation, d'une contenance de 57 a 03 ca et située au lieu-dit "Les Boires" à Saint-Lambert-des-Levées moyennant le prix net et forfaitaire de 1 255 €, soit 2 200 € l'hectare.
L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ ECOPARC SUD – LIEUDIT "SAINT JACQUES" A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA SC FONCIERE CHABRIERES

Cession à la SC FONCIERE CHABRIERES de deux emprises de terrains d'une contenance totale approximative de 3500 m², situées au lieu-dit "Saint-Jacques" à Saint-Lambert-des-Levées moyennant le prix net et forfaitaire de 4 € le m², soit un montant total d'environ 14 000 €, le prix définitif étant déterminé après mesurage exact de l'emprise cédée par les soins d'un géomètre.

Lesdits terrains seront cédés libres de toute occupation, l'acquéreur faisant son affaire personnelle des exploitants agricoles bénéficiant actuellement d'une convention de mise à disposition. L'ensemble des frais de géomètre et de notaire sera pris en charge par l'acquéreur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

VILLE DE SAUMUR – DETTE – PROVISION POUR RISQUES CONTENTIEUX

Constitution d'une provision pour risque contentieux. Cette provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque et donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsqu'il ne sera plus susceptible d'être réalisé.

VENTE DE BIENS MOBILIERES SUPERIEURS A 4 600 €

Aliénation de deux bungalows vestiaires au prix de 10 000 € l'unité.

EXERCICE 2014 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

CONSEIL MUNICIPAL – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le retrait de Monsieur Christophe RAGAIN dans ses fonctions de 9^{ème} adjoint au Maire.

ADHESION DE LA VILLE DE SAUMUR A L'ASSOCIATION "LES ECO-MAIRES"

Adhésion à l'association "Les Eco-Maires" et de verser la cotisation y afférente s'élevant à 1500 € pour l'année 2014.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES 2012-2012 – DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Décision de solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers les subventions aux taux les plus élevés possibles.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

La Ville de Saumur soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 16 mai au 27 juin 2014 sous les numéros 2014/77 à 2014/103 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le lundi 30 juin 2014
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

